

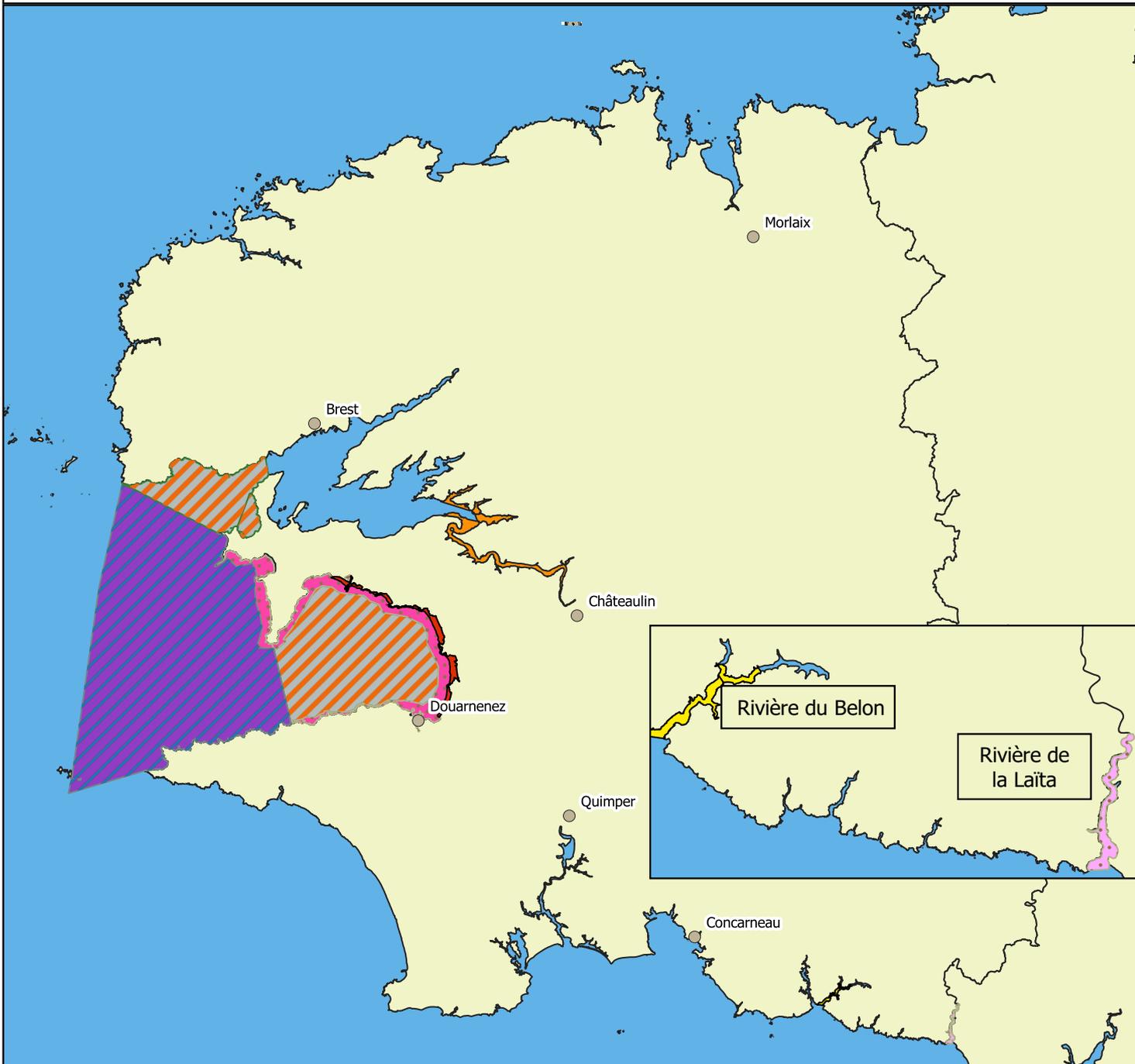


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Interdiction temporaire de pêche, ramassage, expédition et commercialisation de coquillages

Cette carte est susceptible d'évoluer chaque semaine. La carte en vigueur est disponible à l'adresse suivante : [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)  
Plus d'informations sur la pêche à pied de loisirs sur le site: [www.pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr)



## Situation au 11 juin 2024

### Contaminations phytoplanctoniques

-  Toxines amnésiantes : fermeture pour les pectinidés (coquilles Saint Jacques, pétoncles)
-  Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage
-  Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage sauf huîtres
-  Toxines lipophiles et amnésiantes : fermeture tout coquillage

### Contamination microbiologique

-  fermeture pour les coquillages du groupe II (coques, palourdes...)
-  fermeture tout coquillage

### Contaminations chimiques

-  Pêche et récolte des moules interdite (plomb)

0 15 30 km